
États financiers de Fondation La Clé

30 juin 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-13
Annexes	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fondation La Clé

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fondation La Clé (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 juin 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme un bon nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons et d'activités de financement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pouvaient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de financement, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 30 juin 2026 et 2025, de l'actif à court terme aux 30 juin 2026 et 2025, et de l'actif net aux 1^{er} juillet 2026 et 2025 et aux 30 juin 2026 et 2025. Le prédécesseur a exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour la période terminée le 30 juin 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve le 17 septembre 2025 pour les raisons décrites au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 8 octobre 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A138693

Fondation La Clé
État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2026

	Notes et annexes	2026	2025
		\$	\$
Produits			
Dons et activités de financement	A	396 929	554 640
Événement-bénéfice annuel	9	172 613	126 393
Dons de l'Office municipal d'habitation de Montréal	10	50 000	50 000
Subvention Énergir		26 610	7 800
Revenus nets de placements	B	18 190	3 779
		664 342	742 612
Frais d'administration			
Salaire et charges sociales		183 954	183 490
Frais inhérents à l'événement-bénéfice annuel		66 609	39 494
Frais de communication et de relations publiques		32 478	32 245
Fournitures de bureau		6 876	11 707
Assurances		3 711	3 265
Honoraires professionnels		9 069	7 309
Frais de gestion pour l'attribution des bourses		5 040	5 985
Télécommunications		1 417	1 557
Taxes et permis		40	39
Frais bancaires et de cartes de crédit		3 135	2 764
Amortissement de l'actif incorporel		—	2 891
		312 329	290 746
Excédent des produits sur les charges avant attribution des fonds		352 013	451 866
Attribution des fonds – bourses et aides financières	3 et C	405 061	437 897
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		(53 048)	13 969

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Fondation La Clé
État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 30 juin 2026

		2026			2025
	Notes	Affectations d'origine interne	Non affecté	Total	Total
		\$	\$	\$	\$
Solde au début		881 136	154 218	1 035 354	1 021 385
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges		(405 061)	352 013	(53 048)	13 969
(Diminution) augmentation des affectations d'origine interne	3	218 901	(218 901)	—	—
Solde à la fin		694 976	287 330	982 306	1 035 354

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Fondation La Clé**Bilan**

au 30 juin 2026

	Notes	2026	2025
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		985 506	1 055 751
Débiteurs	4	79 511	70 171
Frais payés d'avance		22 342	19 057
		1 087 359	1 144 979
Placements	6	2 291	2 265
		1 089 650	1 147 244
Passif			
À court terme			
Créditeurs	7	19 871	45 653
Apports reportés	8	87 473	66 237
		107 344	111 890
Actif net			
Affectations d'origine interne	3	694 976	881 136
Non affecté		287 330	154 218
		982 306	1 035 354
		1 089 650	1 147 244

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(53 048)	13 969
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement de l'actif incorporel	—	2 891
Gain réalisé sur disposition de placements	(8 612)	—
(Gain) perte non réalisée sur la variation de la juste valeur marchande des placements	(26)	1 058
	(61 686)	17 918
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(9 340)	(20 442)
Frais payés d'avance	(3 285)	7 441
Créditeurs	(25 782)	(17 598)
Apports reçus au cours de l'exercice	84 370	32 979
Apports constatés à titre de produits	(63 134)	(21 800)
	(17 171)	(19 420)
Activités de financement		
Produit de disposition de placements	8 612	—
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(70 245)	(1 502)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 055 751	1 057 253
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	985 506	1 055 751

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Description de la Fondation

Fondation la Clé (la « Fondation »), a été constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, le 7 mars 2007, et est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Fondation a pour mission d'aider les jeunes vivant dans des habitations à loyers modiques de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) à persévérer dans leurs études et à atteindre leur plein potentiel. Elle favorise la persévérance scolaire, l'accroissement de l'estime de soi et le développement de l'esprit d'initiative de ces jeunes.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL ») et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les produits de dividendes sont constatés à la date de déclaration. Les gains sur les placements sont constatés au moment où ils se produisent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

La Fondation reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs. Les apports sous forme de biens et de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par la Fondation à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à leur juste valeur. Les autres apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'encaisse réservée et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse et des fonds communs de placement et équivalents.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la dépréciation des actifs financiers.

3. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2026, le conseil d'administration de la Fondation a résolu d'affecter 218 901 \$ (307 807 \$ en 2025) aux programmes de bourses en lien avec les ententes avec différents partenaires, et 405 061 \$ (437 897 \$ en 2025) ont été utilisés. La Fondation ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Une charge de 405 061 \$ (437 897 \$ en 2025) a été comptabilisée à l'état des résultats de la Fondation en vertu de ces ententes et est incluse sous la rubrique « Attribution des fonds - bourses et aides financières ».

Les affectations d'origine interne se détaillent comme suit :

Éducaide

Vidéotron – fracture numérique

Organismes communautaires

Bourses postsecondaires

Programme Passion

Fondation du Collège de Montréal

2026	2025
\$	\$
116 500	177 500
323 476	474 636
105 000	105 000
43 500	54 000
—	20 000
106 500	50 000
694 976	881 136

4. Débiteurs

Autres comptes à recevoir

Taxes sur les transactions commerciales

Subvention Énergir

Dons de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Notes

10

2026	2025
\$	\$
18 362	57 444
11 149	8 077
—	4 650
50 000	—
79 511	70 171

5. Promesses de dons

Conformément à la politique de la Fondation, seul un montant de 207 300 \$ (321 350 \$ en 2025) a été comptabilisé dans les produits de l'exercice. Au cours des prochains exercices, la Fondation prévoit encaisser les montants suivants : 103 582 \$ en 2027 et 5 600 \$ en 2028.

6. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Actions de sociétés cotées en bourse, évaluées à la juste valeur	2 291	2 265

7. Créditeurs

	2026	2025
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	13 234	32 747
Salaires et vacances	6 606	11 323
Retenus à la source	31	1 583
	19 871	45 653

8. Apports reportés

Les apports reportés sont des apports reçus en lien avec les bourses Scotia et le Camp pour entrepreneurs en devenir.

	2026	2025
	\$	\$
Banque Scotia et Camp pour entrepreneurs en devenir	87 473	66 237

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début	66 237	55 058
Plus : montant reçu pour les exercices suivants	84 370	32 979
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(63 134)	(21 800)
	87 473	66 237

9. Dons en nature

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu différents biens pour les fins de l'encan silencieux ayant eu lieu lors de l'événement-bénéfice annuel représentant un montant total de néant (3 454 \$ en 2025). Ces dons ont été comptabilisés à leurs justes valeurs à la date de réception du bien et sont inclus dans les produits de l'événement-bénéfice annuel et dans les charges inhérentes à l'événement-bénéfice annuel.

10. Transactions avec l'Office municipal d'habitation de Montréal

L'Office municipal d'habitation de Montréal apporte à la Fondation un soutien de la Direction générale, du Secrétariat général et du Service des finances sous forme d'administration, de rôle conseil du Service du développement social et communautaire, de collaboration du Service des communications et de participation bénévole des employés de l'Office municipal d'habitation de Montréal. La Fondation mène ses activités également dans des locaux qui lui sont offerts gratuitement par l'Office municipal d'habitation de Montréal. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services et de locaux, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

De plus, au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal a voté une résolution d'entente de collaboration entre l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Fondation. En vertu de cette entente, un montant de 50 000 \$ pour les frais de fonctionnement annuel, pour l'exercice terminé le 30 juin 2026, a été comptabilisé (50 000 \$ en 2025). Ce montant est autorisé chaque année.

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par la Fondation en vertu d'ententes envers des partenaires totalisent 527 637 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2027	250 304
2028	174 538
2029	31 030
2030	21 765
2031	12 500
Autres	37 500

12. Instruments financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 30 juin 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux subventions à recevoir, aux dons à recevoir et aux autres comptes clients.

Pour les subventions à recevoir, la Fondation évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, la Fondation ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

12. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Fondation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

	2026		2025	
	Dollars américains	Dollars canadiens	Dollars américains	Dollars canadiens
	\$US	\$CAN	\$US	\$CAN
Encaisse	50	71	39 279	53 506

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent la Fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix d'autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est principalement exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.

Annexe A – Dons et activités de financement

		2026	2025
		\$	\$
Dons liés à la campagne de financement majeure	5	207 300	321 350
Dons corporatifs		104 341	125 158
Autres activités de financement		36 844	52 571
Dons des employés de l'Office municipal d'habitation de Montréal		19 995	22 857
Dons défi caritatif		18 264	17 414
Dons de particuliers		10 185	15 290
		396 929	554 640

Annexe B – Revenus nets de placements

	2026	2025
	\$	\$
Revenus d'intérêts	13 143	4 802
Revenus de dividendes	131	299
Gain réalisé sur les placements	8 612	—
Perte de change non réalisée	—	(264)
Perte de change réalisée	(3 722)	—
Gain (perte) non réalisé sur la variation de la juste valeur marchande des placements	26	(1 058)
	18 190	3 779

Annexe C – Attributions des fonds – Bourses et aides financières

	2026	2025
	\$	\$
Fracture numérique	151 161	135 840
Aides à des organismes communautaires	105 000	135 000
Bourses du secondaire	74 000	89 100
Activités externes	29 400	58 082
Passion des jeunes	20 000	12 000
Bourses du postsecondaire	25 500	7 875
	405 061	437 897